YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9-7-99 et de la publication le 9-7-99
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999
DELIBERATION N° 99/06/561

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 1998**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole LAMOTH, délibérant sur le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 1998, dressé par M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire de la commune d'Yerres,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A la majorité des voix (7 contre : M. Desprez, M. Bourdin + pouvoir, Mme Quainquard, M. Picard, Mme Gremillon, M. Gauthier),

DONNE acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 1997		3 394 834,42	25 302 899,24		21 908 064,82	
opérations de l'exercice	167 544 312,00	186 657 710,75	66 222 814,45	67 430 364,76		20 320 949,06
TOTAUX	167 544 312,00	190 052 545,17	91 525 713,69	67 430 364,76	21 908 064,82	20 320 949,06
résultats de la clôture		22 508 233,17	24 095 348,93			-1 587 115,76
restes à réaliser			22 168 294,00	25 055 309,00		2 887 015,00
TOTAUX CUMULES		22 508 233,17	46 263 642,93			1 299 899,24
RESULTATS DEFINITIFS		**22 508 233,17**	**46 263 642,93**			**1 299 899,24**

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN